

Pourquoi développer un Partenariat Entreprise-Association ?

Le Partenariat Entreprise-Association est un axe de développement de votre politique RSE qui permet d'anticiper les changements dus au développement durable et de renforcer votre capital humain. Concrètement, il s'agit d'impliquer, sur la base du volontariat vos salariés, dans un partenariat via le mécénat et le bénévolat. C'est une logique gagnant-gagnant.

Intérêts pour les entreprises :

- Agir concrètement en tant qu'entreprise socialement responsable afin de contribuer au bénéfice social et économique de l'entreprise.
- Améliorer la cohésion interne, la motivation des collaborateurs et fidéliser le personnel (instrument efficient en terme de gestion des ressources humaines)
- Bénéficier de l'expertise d'une association dans un domaine d'action bien précis
- Renforcer l'image externe de l'entreprise (instrument efficient en terme de relations publiques)



Intérêts pour les associations, vos projets RSE peuvent bénéficier de :

- Compétences de type : Informatique, Gestion de projet, Juridique, RH et formation, Comptabilité, Revue stratégique/organisation, Gouvernance, contrôle interne, Communication, etc.
- Bénévoles dans le cadre d'actions de TeamBuilding
- Soutien logistique (mise à disposition de moyen logistiques et d'infrastructures)
- Relais d'information via une sensibilisation de l'entreprise

Le mécénat de compétences et le bénévolat via l'entreprise se réalise au sein d'associations présélectionnées par l'entreprise selon divers critères (domaines d'intervention, compétences, besoins...). Les activités de bénévolat sont liées au domaine domestique (animation de journée dédiée aux enfants, personnes âgées et/ou malades, jardinage, bricolage) alors que le mécénat de compétences fait appel aux compétences professionnelles des salariés (Ex. Comptable). Ces activités sont soit réalisées de façon individuelle dans le cas du mécénat soit en groupe dans le cadre du bénévolat (de type TeamBuilding). Pour l'entreprise,

généralement, il s'agit de créer un cadre de collaboration avec l'association et ensuite de proposer aux salariés un panel d'activités à réaliser dans ou hors du temps de travail. La logique gagnant-gagnant s'exprime pleinement lorsque l'entreprise bénéficie des compétences et de l'expertise RSE de l'association. Ex. Une association œuvrant dans la conservation de l'environnement peut soutenir la sensibilisation en interne via une campagne d'affichage et d'information.